

**Séance ordinaire du 11 juin 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°11062024D03**

**Objet : Finances – vote de l'Attribution de Compensation versée par la communauté de communes Cœur de Savoie**

Date de la convocation et de l'affichage : 5 juin 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 25  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240611-11062024D03-DE  
 Date de réception préfecture : 17/06/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Elodie Da Silva

-----  
**Rapporteur** : Franck VILLAND, Maire

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021 suite au transfert de la compétence mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 soumis au transfert de charges, et en l'absence de transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soumis à transfert de charges, il est proposé de fixer les montants définitifs des attributions de compensation 2024.

En continuité des années précédentes, et en l'absence de réunion de la CLECT depuis le 9 septembre 2021 révisant depuis cette date les attributions de compensation, celles-ci continuent à être déterminées pour 2024 selon la procédure de révision dite « libre ».

Cette procédure est prévue à l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose dans son alinéa V-1° bis : « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

Concernant la commune de Porte-de-Savoie, le conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2024 une attribution de compensation d'un montant de 925 978 euros, identique à celui de 2023.

Afin de valider la procédure et le montant de l'attribution définitive à percevoir par la commune en 2024, le conseil municipal doit approuver ce montant par délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de la révision libre des attributions de compensation
- APPROUVE le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2024 fixé à 925 978 euros par le conseil communautaire pour la commune de Porte-de-Savoie.

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240611-11062024D03-DE Date de réception préfecture : 17/06/2024
---

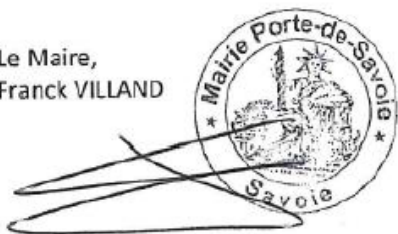
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juin 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Elodie DA SILVA

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240611-11062024D03-DE  
Date de réception préfecture : 17/06/2024